Arriba inihal

- ARRÊTENT -

Article 1er:

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle est constituée de 56 membres répartis en 3 collèges.

- Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 28 membres titulaires et 28 membres suppléants,
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : 14 membres titulaires et 14 membres suppléants,
- 3. Le collège des représentants de l'État et de ses établissement publics : 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

Article 2:

Composition du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

1 représentant du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais et 1 suppléant:

Titulaire:

Madame Françoise DAL

Suppléant:

Madame Catherine DE PARIS

1 représentant du Conseil Général du Nord et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Gérard BOUSSEMART Suppléant:

Madame Jocya VANCOILLIE

1 représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Julien OLIVIER

Suppléant:

Monsieur Daniel MACIEJASZ

Suppléants:

Monsieur Alain LEFEBVRE et Monsieur Hervé DEGORGUE et Monsieur Georges HOUILLIEZ

9 représentants de communes du périmètre du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle et 9 suppléants désignés par l'association des maires du Nord:

Titulaires:

Monsieur Francis VERCAMER Maire de Hem Monsieur Bernard DELABY Maire de Haubourdin Madame Simone SCHARLY Conseillère Municipale de Tourcoing Monsieur Bernard DAVOINE Maire de Wavrin Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD Maire de Flers-en-Escrebieux Monsieur Philippe PARSY Maire d'Annoeullin Monsieur Pascal DUJARDIN Maire de Wahagnies Monsieur Michel DESMAZIERES Maire de Gondecourt Monsieur Bernard CHOCRAUX Maire de Capelle-en-Pévèle

Suppléants:

Monsieur Damien CASTELAIN Maire de Péronne-en-Mélantois Monsieur Daniel JANSSENS Maire de Wambrechies Monsieur Jean-Luc DEROO Maire de Halluin Monsieur Eric BOCQUET Maire de Marquillies Monsieur Christian POIRET Maire de Lawin-Planque Monsieur Gérard LEDRU Maire de Provin Monsieur Eric FLAMENT Adjoint au Maire de Wahagnies Monsieur Paul SION Maire de Camphin-en-Carembault Monsieur Michel DUPONT Maire de Ennevelin

5 représentants de communes du périmètre du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle et 5 suppléants désignés par l'association des maires du Pas-de-Calais:

Titulaires:

Monsieur Jean-Luc LEROUX
Maire de Quiery-la-Motte
Monsieur Michel DUPUIS
Maire de Bailleul-sire-Berthoult
Madame Christine TOUTAIN
Maire de Bois-Bernard
Monsieur Patrice DELALEU
Maire de Servin
Monsieur Jacques JAKUBOSZCAK
Maire de Benifontaine

Suppléants:

Monsieur Georges HOUZIAUX
Maire de Izel-les-Equerchin
Monsieur Bernard MILLEVILLE
Maire de Thélus
Monsieur Ernest VENDEVILLE
Maire de Courcelles-les-Lens
Monsieur Michel BOUCHEZ
Maire de Fouquières-les-Lens
Monsieur PRUNEAU
Maire de Eleu-dit-Leauwette

4 représentants de Lille Métropole Communauté Urbaine et 4 suppléants:

Titulaires:

Monsieur Paul DEFFONTAINE

ef

Madame Danielle POLIAUTRE

et

Monsieur Bernard GERARD

et

Monsieur Francis GRIMOMPREZ

Suppléants:

Madame Annick GEORGET

et

Monsieur Slimane TIR

et

Madame Annette DARNEL

et

Monsieur Alain BEZIRARD

3 représentants de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et 3 suppléants:

Titulaires:

Monsieur Bernard STASZEWSKI

et

Monsieur Jean HAJA

et

Monsieur Gérard DALONGEVILLE

Suppléants:

Monsieur Christophe PILCH

et

Monsieur Michel CLAEYSSENS

et

Monsieur Roger LENFLE

3 représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et 3 suppléants:

Titulaires:

Monsieur Robert MIELOCH

et

Monsieur Daniel BRETON

et

Monsieur Philippe LA GRANGE

1 représentant de l'association des communes minières et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Freddy KACZMAREK

Suppléant:

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ

Article 3:

Composition du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations.

2 représentants de la Chambre régionale d'Agriculture et 2 suppléants:

Titulaires:

Monsieur Yves COLLETTE (Nord)

Monsieur Romain BECU (Pas-de-Calais)

Suppléants:

Monsieur Jean-Marie GRUYELLE (Nord)

Monsieur Philippe TRUFFAUX (Pas-de-Calais)

3 représentants de la Chambre régionale de Commerce et d'industrie et 3 suppléants:

Titulaires:

Monsieur Yves COMPAGNE

Monsieur Jean-Paul LOURDELLE

Monsieur Didier COPIN

Suppléants:

Monsieur Martial PETIT

Monsieur Nicolas FIEVET

Madame Blandine SAMSON

1 représentant nommé conjointement par les Syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas de Calais et 1 suppléant:

Titulaire:

Madame Monique VAN MOERBEKE-TRUBLIN

Suppléant:

Monsieur Emile COUPEY

1 représentant nommé conjointement par les Fédérations du Nord et du Pasde-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Jean-Marie BARAS

Suppléant:

Monsieur Daniel VANTOUROUX

1 représentant nommé conjointement par les associations UFC Que choisir et l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie Nord Pas-de-Calais et 1 suppléant:

Titulaire:

Madame Chantal CARON (CLCV)

Suppléant:

Monsieur Robert BREHON (UFC que choisir)

2 représentants nommés par l'association Nord Nature (1 représentant) et par l'association Environnement Développement Alternatif (1 représentant) et 2 suppléants, l'un nommé par Nord Nature et l'autre nommé par Chlorophylle Environnement:

Titulaires:

Monsieur Jérôme BAVEUX (Nord Nature)

et

Madame Anita VILLERS (Environnement Développement Alternatif)

Suppléants:

Mademoiselle Julie MARION (Nord Nature)

et

Monsieur Pierre LEMAIRE (Chlorophylle Environnement)

1 représentant du Comité régional du tourisme et 1 suppléant:

Titulaire:

Madame Régine SPLINGARD

Suppléant:

Monsieur Roland DEQUIDT

1 représentant du Comité Régional Nord-Pas-de-Calais de la fédération française de Canoë Kayak et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Jérôme CZAPLICKI

Suppléant:

Monsieur Benoît DESBONNET

1 représentant de la Chambre Nationale de la batellerie et 1 suppléant:

Titulaire:

Madame Annie CAILLIEZ

Suppléant:

Monsieur Didier CARPENTIER

1 représentant du Port de Lille et 1 suppléant:

Titulaire:

Monsieur Bernard PACORY

Suppléant:

Monsieur Olivier COUSTENOBLE

Article 4:

Composition du collège des représentants de l'État et des ses établissements publics.

- Le Préfet du Nord, Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant,
- Le Préfet du Pas-de-calais ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) du Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) du Nord – Pas-de-Calais ou son représentant,

- Le Directeur Régional des affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) du Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
- Le Directeur du Service régional de la Navigation (SN) du Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Nord ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Pas de Calais ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Equipement (DDE) du Nord ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Equipement (DDE) du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Le Délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) ou son représentant,
- Le Président des Voies Navigables de France (VNF) ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) ou son représentant,
- Le Directeur du Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) ou son représentant.

Article 5:

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'État, est de six ans à compter de la date du présent arrêté.

Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés , démis de leur fonction ou décédés pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 6:

Le président de la Commission Locale de l'Eau sera élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 7:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais. Cette publication mentionnera le site Internet où la liste des membres peut être consultée.

Article 8:

Une ampliation de cet arrêté sera adressée aux présidents

- du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais,
- du Conseil Général du Nord,
- du Conseil Général du Pas-de-Calais,
- de Lille Métropole Communauté Urbaine, de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de l'association des maires du Nord de l'association des maires du Pas-de-Calais, de l'association des communes minières,
- de la Chambre régionale d'Agriculture, de la Chambre régionale de Commerce et d'industrie, des Syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas de Calais, des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique, des associations UFC Que choisir et Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie Nord Pas-de-Calais, des associations Nord Nature, Environnement Développement Alternatif et Chlorophylle Environnement, du Comité régional du tourisme, du Comité Régional Nord-Pas-de-Calais de la fédération française de Canoë Kayak, de la Chambre Nationale de la batellerie, et du Port de Lille,
- ainsi qu'à la DIREN Nord Pas-de-Calais, à la DRIRE du Nord Pas-de-Calais, à la DRASS du Nord Pas-de-Calais, au SN du Nord Pas-de-Calais, à la DDAF du Nord, à la DDAF du Pas de Calais, à la DDE du Nord, à la DDE du Pas-de-Calais, au CSP, aux VNF, à l'AEAP, au BRGM.

Article 9:

Les Secrétaires Généraux des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, le Directeur Régional de l'Environnement du Nord Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 11 juillet 2007

Fait à Arras, le 11 juillet 2007

Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Le Secrétaire Général chargé de l'administration générale de l'État dans le département,

SIGNE

SIGNE

Daniel CANEPA

Patrick MILLE